

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05849

Numéro SIREN : 880 331 269

Nom ou dénomination : 4 the player management

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2021 sous le numéro de dépôt 18517

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié conforme
le président

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise SAS 4 THE PLAYER MANAGEMENTNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 11 CLOS LA GRANDE PIECE

13600 CEYRESTE

Numéro SIRET * 8 8 0 3 3 1 2 6 9 0 0 0 2 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

13

Durée de l'exercice précédent *

0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		Net		
		1	2	3		4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	9 000	9 000			
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074	663	663		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	1	1			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	9 664	9 664			
	Total général (I+II)	110	112	9 664	9 664			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
Capital social ou individuel *		120		1 000				
Ecart de réévaluation		124						
Réserve légale		126						
Réserves réglementées *		130						
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131	132					
Report à nouveau		134						
Résultat de l'exercice		136		(12 967)				
Provisions réglementées		140						
Total I		142		(11 967)				
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		156						
Emprunts et dettes assimilées		164						
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		1 088				
Fournisseurs et comptes rattachés *		169	172	20 543				
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		174						
Produits constatés d'avance		176		21 631				
Total III		176		21 631				
Total général (I + II + III)		180		9 664				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 4 THE PLAYER MANAGEMENT		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 0		10 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons		209		210					
	Production vendue	biens	intracommunautaires	215		214					
		services *		217		218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	9 000				
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226					
	Autres produits					230					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	9 000				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238						
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240						
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	22 067					
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244						
Rémunérations du personnel *					250						
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252						
Dotations aux amortissements *					254						
Dotations aux provisions					256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)					264	22 067					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(13 067)					
Produits financiers				(III)	280						
Produits exceptionnels				(IV)	290	100					
Charges financières				(V)	294						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300						
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348								
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	(12 967)					
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314	12 967			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles *				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (41, septies)	986		Zone franche urbaine (41, octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUID (art. 44 sexdecies)	992		350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	12 967			
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	12 967			

ANNEXE

Exercice du 15/12/2019 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 15/12/2019 au 31/12/2020

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	6 6 3	6 6 3	
TOTAL	6 6 3	6 6 3	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 0 8 8	1 0 8 8		
Groupe et associés	2 0 5 4 3	2 0 5 4 3		
TOTAL	2 1 6 3 1	2 1 6 3 1		

Composition du capital social

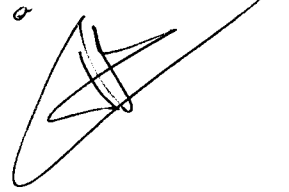
(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
CAPITAL SOCIAL	1. 0000	1 000			1 000

4 THE PLAYER MANAGEMENT

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE MILLE EUROS (1 000,00 EUROS)
SIEGE SOCIAL : 11 CLOS LA GRAND PIECE 13600 CEYRESTE
880 331 269 RCS MARSEILLE**

*Certifié conforme
à l'original*



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juin, à douze heures, l'assemblée générale s'est réunie,
au siège, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

-M. VIVIANI Jody, propriétaire de	420 actions
-M. BELHADJ Otmane, propriétaire de	290 actions
-M. TOUIL Rayan, propriétaire de	290 actions

En conséquence, Monsieur Jody VIVIANI, président de l'assemblée, constate que les actionnaires présents réunissent la totalité des actions et que l'assemblée peut valablement délibérer.

R.T J.V
OB 1

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

- **Approbation de l'exercice clos le 31/12/2020**
- **Affectation du résultat comptable**
- **Approbation des conventions intervenues entre la société et les actionnaires**
- **Rémunération des actionnaires et des dirigeants**

PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT COMPTABLE

Les associés décident d'affecter l'intégralité des pertes de l'exercice clos le 31/12/2020, se chiffrant à 12 967,00€ euros, au compte "report à nouveau". A ce titre, les capitaux propres de la société s'élèvent à un montant négatif de 11 967,00€.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

TROISIÈME RÉSOLUTION - CONVENTION(S) RÉGLEMENTÉE(S)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

R.T. J.V. 2
DB

QUATRIÈME RÉSOLUTION - RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET ASSOCIÉS

Conformément au Procès-Verbal de non-rémunération des dirigeants et associés établi le 29/07/2020, la collectivité des actionnaires décide, tel que défini dans ledit Procès-Verbal, de maintenir comme convenu la disposition pour l'exercice 2021. Par conséquent aucun dirigeants ni actionnaire de la Société n'a perçu et ne percevra de rémunération sous quelques forme que ce soit pour l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

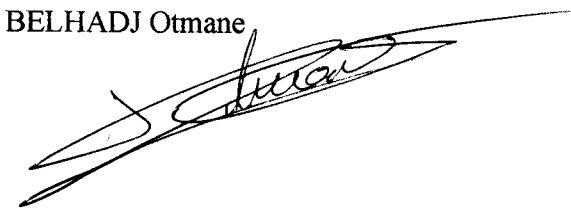
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts ou publications afférents aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

BELHADJ Otmane



TOUIL Rayan



VIVIANI Jody



R.T J.V
OB